

# CENTRE DE LOISIRS PLURICOMMUNAL

## GUIDE DES PARENTS

### 1. Horaires

**Accueil – petit déjeuner** : 7h 45 à 9h 00 (petit-déjeuner jusqu'à 8h45)

**Pause déjeuner** : entre 11h 45 et 12h15, puis entre 13h30 et 14h00

**Fin de journée** : 17h - 17h 45

En cas de retard, absence ou départ exceptionnel, référez-vous à la section 4 « Les horaires 6-15 ans » du règlement intérieur pour connaître la marche à suivre.

### 2. Restauration

La MJC assure un service de restauration à divers moments de la journée, le matin, le midi et la fin de journée.

#### LE PETIT DEJEUNER

Disponible aux enfants durant l'accueil du matin, entre 7h45 et 8h45, pour les enfants qui le souhaitent.

#### LA PAUSE MERIDIENNE

Uniquement à ceux qui souscrivent à la formule avec repas. Le repas se prend sur place, à partir de 12h15, dans un espace dédié. Il est fourni en liaison chaude par le restaurant de La Place à Rothau. La quantité servie est en adéquation avec les grammages recommandés par l'OMS. Il comprend un plat principal, un dessert et du pain. Le menu de la semaine est affiché à l'entrée du centre.

#### LES GOUTERS

La collation de 16h est fournie systématiquement aux enfants, vous n'aurez pas besoin d'en fournir un. Certaine journée, le goûter est même préparé par les enfants lors d'un atelier cuisine le matin.

#### LES SORTIES

Lorsqu'une sortie à la journée est prévue, un pique-nique est fourni à la place du repas en liaison chaude. Pour les familles qui ne souscrivent pas à la formule repas, pensez à fournir un repas tiré du sac dans un sac isotherme.

### 3. Equiper son enfant

Quel que soit la période de l'année où votre enfant vient au centre de loisirs, il faudra à minima nous fournir un sac et une gourde d'eau. Il est aussi nécessaire de fournir une tenue adaptée et confortable en fonction de la météo, et des activités proposées.



Tél : 03.88.97.86.73  
07.67.15.91.73

Mail : animateurs@mjc-barembach.com

#### → DURANT LES VACANCES D'ETE

L'été est la période des fortes chaleurs, où le soleil génère le plus de rayons UV. Un **chapeau ou une casquette** est indispensable pour s'en protéger, même par temps nuageux (les UV traversent les nuages) et éventuellement crème solaire. Si l'enfant vient avec des chaussures style sandales, sandalettes, prévoir une paire de chaussures de sport au cas où.

#### → DURANT LES PETITES VACANCES

Sur les petites vacances, le temps est généralement plus frais. Les enfants ont toute l'année besoin de sortir.

Prévoir donc toujours une **tenue chaude** leur permettant d'aller en extérieur (écharpe, bonnet, gants, tour de cou, etc...). La tenue doit aussi être **imperméable**, les enfants sortent également en cas de pluie. Le terrain de jeu extérieur devient boueux et glissant les jours de pluie successifs, un pantalon et une paire de chaussures de rechange sont alors conseillés.

**N.B. :** Les journées de centre de loisirs peuvent être très intenses, riche en jeu et en découverte. Il est donc tout à fait probable que vos enfants se salissent, et salissent leurs vêtements. Cela fait partie des risques à passer une journée en centre de loisirs, soyez-y préparé !

#### ETIQUETAGE DES AFFAIRES PERSONNELLES

Il arrive très régulièrement que les enfants oublient au centre ce qu'ils sont susceptibles d'enlever à un moment de la journée (pull, veste, écharpe, chapeau, gourde, etc...). Les affaires trouvées seront mises dans une caisse dédiée et accessible durant le centre. Pour grandement faciliter les choses, nous vous conseillons d'étiqueter les affaires de votre enfant avec ses nom et prénom (sac, gourde, vêtements...).

En cas de perte, dégradation ou vol, référez-vous à la section 6 « Affaires personnelles » de notre règlement intérieur. De même concernant l'usage du téléphone portable.

## 4. Maladie passagère

Il peut arriver que votre enfant tombe malade avant ou pendant le centre de loisirs. Dans la mesure du possible, il est préférable que vous gardiez votre enfant en surveillance à votre domicile.

Au centre de loisirs, si l'état de santé de votre enfant montre des signes qui nécessitent une consultation d'un médecin, la direction prendra contact avec vous d'après les coordonnées transmises lors de l'inscription pour vous demander de venir le récupérer. Merci dans ce cas de veiller à ce qu'au moins une personne autorisée soit joignable durant toute la période de l'accueil de loisirs.

Concernant les médicaments, référez-vous à la section 7 « Informations de santé » du règlement intérieur pour connaître la marche à suivre.

## 5. Enfants en situation de handicap

Le centre de loisirs a la capacité d'accueillir des enfants qui sont porteurs de handicap, sous certaines conditions.

Pour voir ces conditions, référez-vous à la section 7 « Informations de santé » de notre règlement intérieur.